

Procédure No. 04**Année 2021****Objet:** Inscription au cours JUR7106, JUR7125, JUR7135, JUR7605**Programme:** **Maîtrise en droit (1617, 1618, 1627, 1661)****Bases règlementaires :** Art. 2.1.2.2 (j)

Descripteur du programme de maîtrise adopté par le COP et la CE

Adopté (date) :**Approuvé (date) :**

SCAE	COP 2e	COP 3e	ADSJ	
<input checked="" type="checkbox"/> 2021-05-31	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Justification et objectifs

1. Le descripteur du programme de Maîtrise en droit indique que la scolarité du programme consiste en, d'un côté, des cours obligatoires (deux cours pour les concentrations 1617, 1618, 1627 et trois cours pour la concentration 1661) et, de l'autre côté, des cours optionnels parmi des listes fournies pour chaque programme (trois cours pour les concentrations 1617, 1618, 1627 et quatre cours pour la concentration 1661). La liste des cours varie d'une concentration à l'autre mais la structure est la même.
2. En plus des cours optionnels proposés pour chaque concentration, le descripteur indique que la personne étudiante inscrite peut choisir « tout autre cours » des autres concentrations ou « tout autre cours de cycles supérieurs en lien avec [son] projet éducatif ». Ce choix est soumis à l'approbation de la direction du programme. (Le descripteur pour la concentration Droit et société (1627) ne requiert pas l'autorisation du programme pour prendre un cours d'une autre concentration, mais exige l'autorisation pour prendre un autre cours dans le bloc de cours hors-droit « B »).
3. Le descripteur indique que certaines activités optionnelles sont offertes à tous les étudiants, parmi lesquelles on trouve : JUR7106 *Activité d'encadrement d'une recherche interdisciplinaire* (1 cr.), JUR7125 *Activité de lectures dirigées* (4 cr.), JUR7135 *Activité de revue de littérature* (2 cr.), et JUR7605 *Proposition d'un projet d'activité de synthèse* (1 cr.).

4. Compte tenu de la structure du programme de maîtrise en droit, ces activités d'encadrement individuel peuvent prendre la place d'activités qui sont mentionnées dans les blocs de cours obligatoires de chaque concentration. Il est important dans ce sens qu'elles soient systématisées autant que possible.
5. La formalisation de ces activités est particulièrement importante pour le cours JUR7125, qui est un cours de 4 crédits noté littéralement (les autres cours sont de 1 ou 2 crédits et sont notés sur une base Succès/Échec). Ce cours (mais les autres également) devraient pouvoir faire l'objet d'une demande de modification et d'une demande de révision de notes.
6. Le 21 mai 2021, le SCAE des programmes de 2^e cycle en droit a adopté un formulaire pour l'inscription des personnes étudiantes au cours JUR7125, et le 31 mai 2021, le même SCAE a adopté des formulaires d'inscription pour les cours JUR7605, JUR7106 et JUR7135.

Procédure

Étapes	Échéance visée	Responsable
1. Demande d'inscription au cours (JUR7106, JUR7125, JUR7125, ou JUR7605)	Période d'inscription précédant la session du cours (hiver pour l'été suivant, été pour l'automne, automne pour l'hiver)	Personne étudiante, auprès de l'AGE
2. Compléter le formulaire d'inscription au cours approprié (en annexe de cette procédure) et envoyer le formulaire à cyclesup.droit@uqam.ca	Immédiatement après la demande d'inscription	Personne étudiante et personne visée pour la supervision de l'activité
3. Soumission du formulaire au SCAE pour approbation	Immédiatement après réception du formulaire par l'AGE	Direction du programme
4. Approbation du formulaire / Demande d'amendements du plan d'études contenu dans le formulaire (envoyée à la personne étudiante et la personne visée par la supervision)	Dans les 2 semaines suivant la réception du formulaire par le SCAE	SCAE et Direction
5. Si des modifications sont demandées au plan d'études par le SCAE, 2 ^e soumission à la Direction des cycles supérieurs pour approbation par le SCAE	Dans les 2 semaines suivant la réception des demandes de modification	Personne étudiante et personne visée pour la supervision
6. Inscription de la personne étudiante à l'activité (JUR7106, JUR7125, JUR7135, JUR7605)	Immédiatement après approbation du formulaire	AGE

	d'inscription par le SCAE	
7. Remplir la demande de modification de note pour attribuer une note à la personne étudiante	Fin de la session	Personne en charge de la supervision (et personne étudiante)
8. Le cas échéant, finalisation du formulaire « Demande de reconnaissance d'une tâche d'encadrement pédagogique (2e cycle sans mémoire) (activité de l'Annexe C) » et envoi au Registrariat et au SSDA	Immédiatement après l'attribution de la note pour l'activité	Direction de recherche et/ou AGE

